

Questionnaire

pour une étude du Conseil d'experts de la COING sur le droit des ONG intitulée « Évolutions nationales récentes qui compromettent ou risquent de compromettre la capacité des ONG à exercer leurs activités »

Date limite pour les réponses à global.litigators@gmail.com avec ngo-unit@coe.int en copie :

10 Octobre 2025

1. Merci d'indiquer le nom, le domaine d'activité et le(s) pays d'intervention de votre ONG.

2. Le financement de votre ONG a-t-il changé au cours des deux dernières années ?

Pour répondre à cette question, veuillez vous concentrer sur les sous-questions suivantes : Votre budget a-t-il diminué ou augmenté ? Avez-vous dû rechercher d'autres sources de financement ? L'accès aux financements étrangers ou nationaux a-t-il été restreint ? Avez-vous dû trouver d'autres moyens d'accéder aux fonds ?

3. Les dépenses de votre ONG ont-elles changé au cours des deux dernières années ?

En répondant à cette question, merci de vous concentrer sur les sous-questions suivantes : Vos dépenses administratives et vos décaissements ont-ils augmenté ? Comment la charge fiscale a-t-elle évolué ? Comment vos coûts de mise en conformité et autres contributions obligatoires ont-ils évolué ? Si possible, indiquez les points de pourcentage de variation

4. La capacité opérationnelle de votre ONG a-t-elle changé lors des deux dernières années ?

En répondant à cette question, merci de vous concentrer sur les sous-questions suivantes : Avez-vous dû licencier du personnel ? Avez-vous pu embaucher de nouveaux employés ? Avez-vous dû fermer des projets ou avez-vous pu en lancer de nouveaux ?

5. Existe-t-il des propositions législatives ou réglementaires récemment adoptées ou en cours d'adoption qui ont ou pourraient avoir pour effet de restreindre les activités des ONG ou leur accès aux fonds ?

En répondant à cette question, merci de concentrer sur les sous-questions suivantes : De nouvelles restrictions ont-elles été introduites concernant les types d'activités menées par les ONG (y compris celles qui se concentrent sur des activités d'aide à certains groupes) ? Quelles sont les justifications avancées pour ces nouvelles restrictions ?

6. Les critères d'accès aux financements publics ou à d'autres formes de soutien ont-ils été modifiés au cours des deux dernières années ?

En répondant à cette question, merci de vous concentrer sur les sous-questions suivantes : La pratique d'allocation de fonds publics ou d'autres formes de soutien aux ONG a-t-elle été revue et comment ? En particulier, les fonds ne sont-ils plus alloués à certains types d'activités ou à des activités d'aide à des groupes spécifiques, ou sont-ils soumis à de nouveaux critères ? Quelles sont les raisons de ces modifications ?

7. Des recours juridiques contre les nouvelles restrictions ont-ils été introduits au niveau national ou international ? Quels ont été leurs résultats, le cas échéant ?